Appartements, maisons, terrains… acheter ou vendre aux enchères avec les notaires

Publié le 16/05/2013

Du 24 au 28 juin prochain, les notaires organisent à Paris et dans plusieurs villes de France la 7e Semaine Nationale des Ventes aux Enchères Notariales pour présenter et promouvoir ce mode de vente.

Les ventes aux enchères immobilières des notaires permettent de vendre ou d'acheter tous types de biens immobiliers (appartements, maisons, terrains à construire, propriétés, immeubles entiers, parkings, chambres de service, caves…).

Du **24 au 28 juin prochain**, les notaires organisent à Paris et dans 14 villes de France **la 7e Semaine Nationale des Ventes aux Enchères Notariales** pour présenter et promouvoir ce mode de vente. Ces ventes dans une salle d'enchères publiques sont des ventes amiables. Elles garantissent au vendeur et à l'acquéreur la rapidité, la transparence, le prix du marché et la sécurité.

VOIR LE PROGRAMME DES VENTES A PARIS

VOIR LE PROGRAMME DES VENTES EN PROVINCE (14 villes)

La rapidité des ventes aux enchères

Deux à trois mois suffisent pour mener à bien une vente aux enchères. L'acte de vente est entièrement préparé sans attendre de connaître l'acquéreur. La vente est faite le jour de l'adjudication sous réserve des conditions suspensives figurant au cahier des charges . Le vendeur, en relation avec son notaire, organise la vente à la date qui lui convient. Il perçoit ensuite son prix dans les 45 jours suivant la vente. L'acquéreur peut entrer en possession de son bien dès le paiement du prix.

La transparence des adjudications notariales

Publiques et accessibles à tous, précédées d'une large campagne de publicité (programme, site Internet www.encheres-paris.com), les ventes aux enchères sont reconnues comme la méthode de vente immobilière la plus transparente. Toute personne présente dans la salle d'adjudication a connaissance de l'offre précédente puis de la dernière offre. L'adjudication est faite au dernier et

meilleur enchérisseur.

Le prix du marché

Dans une vente aux enchères, le prix de vente est le résultat de la confrontation des candidats acquéreurs présents lors de la vente, grâce à une forte diffusion des programmes des ventes. Le prix ainsi obtenu est donc le prix réel du marché au jour de la vente.

La sécurité de la vente

Les ventes aux enchères notariales sont menées et contrôlées par les notaires. Préalablement à la vente, le vendeur, conseillé par son notaire, fixe les conditions de sa vente dans le cahier des charges . Mis à disposition des personnes intéressées trois semaines avant la vente, le cahier des charges prévoit les conditions d'information de l'acquéreur. Le prix n'est donc pas fixé par le vendeur, mais par l'acquéreur qui est maître de la limite qu'il entend s'imposer et donc du prix qu'il entend payer.

Renseignements sur les ventes aux enchères hebdomadaires (tous les mardi après-midi) à la Chambre des Notaires de Paris (programmes, résultats des ventes…) et sur la Semaine Nationale des Ventes aux Enchères Notariales (du 24 au 28 juin 2013)
www.encheres-paris.com

A NOTER : les ventes aux enchères immobilières des notaires sont des ventes publiques. Vous pouvez assister aux séances de ventes à la **Chambre des Notaires de Paris (12, avenue Victoria – Paris 1er)** tous les mardis après-midi (hors vacances scolaires) à partir de 14h30.

Découvrez le détail des biens immobiliers mis en vente, les dates de visites et les lieux des séances de ventes sur les sites Internet :

www.immobilier.notaires.fr,

www.paris.notaires.fr

www.encheres-paris.com

Les résultats de la séance de la semaine nationale des ventes aux enchères notariales :

Résultats de la séance du lundi 24 juin

Résultats de la séance du mardi 25 juin

Résultats de la séance du mercredi 26 juin